

Série II des livrets d'information sur la violence sexuelle

Générique

Administrateurs, VISAC

Naomi Ehren-Lis

Teri Nicholas

Coordination

Leonard Terhoch

Rédaction

John Napier-Hemy

Édition

Joanne Broatch (anglais)

Johanne Raynault (français)

Correction des épreuves

Johanne Raynault

Conception et mise en page

Jager Design Inc.

Impression

Broadway Printers Limited

Photographie

**First Light Associated
Photographers**

Manipulation des images

Harry Bardal

Nous tenons à remercier tout particulièrement le personnel de VISAC et de la Division de la prévention de la violence familiale de Santé Canada, ainsi que toutes les autres personnes qui nous ont offert leurs idées et leur appui.

Les conclusions et opinions exprimées dans ce livret ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada.

Ces livrets sont publiés par le Vancouver-Richmond Incest and Sexual Abuse Centre (VISAC), une division de Family Services of Greater Vancouver. VISAC offre une gamme étendue de services, dont le traitement des enfants victimes de violence sexuelle et de leur famille, un programme de thérapie de groupe à l'intention des adultes ayant été victimes de violence sexuelle dans leur enfance, ainsi qu'un programme de soutien aux victimes de violence sexuelle.

La reproduction commerciale de ces livrets est interdite. Toutefois, nous encourageons la reproduction à des fins non commerciales avec mention de la source. Tous autres droits réservés.

© Family Services of Greater Vancouver, 1994
1616 West 7th Avenue
Vancouver, B.C. V6J 1S5
ISBN 0-662-61004-0

Financé par

La Division de la prévention de la violence familiale, Santé Canada

Ce livret aborde les sujets suivants :

Pourquoi ce livret ?	2
Qu'entend-on par agressions sexuelles entre frères et soeurs ?	2
Quels sont les effets des agressions sexuelles entre frères et soeurs ?	3
Est-il normal qu'une curiosité sexuelle existe entre frères et soeurs ?	4
Quel rapport y a-t-il entre cette forme d'agression et d'autres formes d'agression ?	6
Quels facteurs contribuent aux agressions sexuelles entre frères et soeurs ?	7
Pourquoi peut-il être difficile de reconnaître les agressions sexuelles entre frères et soeurs dans ma famille ?	9
Si l'un de mes enfants exploite un de ses frères et soeurs, que dois-je faire ?	10
Comment puis-je intervenir pour mettre fin aux agressions sexuelles entre frères et soeurs ?	12
Comment prévenir les agressions sexuelles entre frères et soeurs dans ma famille ?	13
Est-ce que notre famille s'en remettra ?	14
Comment se procurer les livrets d'information sur la violence sexuelle.	16

Pourquoi ce livret ?

Ce livret s'adresse aux parents qui connaissent ou soupçonnent l'existence d'agressions sexuelles entre leurs enfants et qui désirent y remédier. Il s'adresse aussi aux parents qui veulent comprendre et prévenir les agressions sexuelles entre frères et soeurs dans leur famille. Beaucoup de parents refusent de penser que ce phénomène pourrait toucher leur famille ; ce livret a pour objet de les aider à voir la réalité en face, d'une manière éclairée et réaliste.

Qu'entend-on par agressions sexuelles entre frères et soeurs ?

Les agressions sexuelles entre frères et soeurs, comme toutes les formes d'agression sexuelle, constituent un abus de pouvoir. Lorsque dans une famille un enfant, profitant de son âge ou de sa force, exerce un chantage ou des menaces sur un enfant plus faible pour le forcer à commettre un acte sexuel, on parle d'agression sexuelle. En général, l'agresseur commence par se gagner la confiance de la victime, avant de trahir cette confiance pour commettre son délit. L'agresseur peut recourir à la force, à des menaces corporelles, au chantage ou bien à la promesse d'une attention particulière ou d'un cadeau pour que la victime conserve le secret. Dans le cas qui nous occupe, la victime et l'agresseur sont des enfants d'une même famille, qui peuvent être issus de mariages différents, ou dont l'un ou l'autre peut être un enfant adoptif.

Par ailleurs, cette forme d'agression sexuelle, comme les autres, ne sous-entend pas nécessairement qu'il y ait contact physique. L'agresseur peut en effet obliger d'autres enfants à commettre des actes sexuels entre eux. Il peut aussi les forcer à

Dans ce livret, l'expression « frères et soeurs » désigne les enfants élevés dans une même famille, qu'ils soient issus de lits différents, ou qu'il s'agisse d'enfants adoptés, en famille d'accueil ou naturels.

Dans les exemples que nous avons choisis pour ce livret, les agresseurs sont du sexe masculin. Nous avons fait ce choix parce qu'il existe peu de renseignements sur les agressions entre frères et soeurs et parce que ces rares informations proviennent d'études concernant des adolescents condamnés par le système judiciaire. On sait que certaines adolescentes exploitent sexuellement leurs frères et soeurs plus jeunes, mais on ne possède presque aucune information à ce sujet. On sait aussi que des garçons et des filles trop jeunes pour être condamnés s'en prennent sexuellement à leurs jeunes frères et soeurs. Là encore, on est mal renseigné, parce que les choses doivent rester dans le domaine privé. Pour ces raisons, gardez à l'esprit que les exemples que nous utilisons, s'ils sont réels, ne donnent peut-être pas une idée exacte de la fréquence à laquelle les filles et les jeunes enfants se livrent à des « activités sexuelles répréhensibles ».

assister à des actes sexuels ou à regarder des films pornographiques. Il peut aussi leur demander de façon répétée, contre leur gré, de s'habiller, de se laver ou d'aller à la toilette en sa présence.

La confiance est primordiale dans une famille, mais un enfant à qui l'on confie beaucoup de responsabilités et de pouvoir peut abuser de cette confiance. Les agressions sexuelles entre frères et soeurs surviennent souvent lorsque les parents négligent de prêter attention à la confiance qu'ils ont mise dans l'un de leurs enfants.

Les agressions sexuelles entre frères et soeurs, comme toutes les formes d'agression sexuelle, constituent un abus de pouvoir.

Quels sont les effets des agressions sexuelles entre frères et soeurs ?

Les agressions sexuelles entre frères et soeurs ont fréquemment des effets très dommageables pour les raisons suivantes :

❶ Les enfants vivant ensemble, **la victime peut se sentir contrainte et prise au piège** par l'agresseur pendant un temps prolongé. Cette contrainte peut consister en des actes de chantage, de stimulation sexuelle ou de violence physique. Si vous autorisez, par exemple, votre fils aîné à frapper les enfants dont il a la garde, il risque de continuer à utiliser la force et la menace pour que ses jeunes frères et soeurs ne dévoilent pas les agressions sexuelles qu'il commet. Cette forme de contrainte peut amener les frères et soeurs à perdre confiance en eux.

❷ Au départ, la victime fait habituellement confiance à l'agresseur à cause des liens familiaux qui les unissent. Lorsqu'un frère ou une soeur abuse de cette confiance, **l'enfant se sent trahi**, blessé qu'il est par quelqu'un dont il attendait amour et attention. En outre, vos jeunes enfants s'en remettent naturellement à vous afin que vous trouviez, pour les garder, une personne fiable et bienveillante. Lorsque la personne que vous choisissez les exploite, ils peuvent de nouveau se sentir trahis, mais cette fois par vous. Ils peuvent même avoir l'impression que vous approuvez ces mauvais traitements.

❸ **Les victimes se sentent habituellement impuissantes** à mettre fin à la situation. Elles se sentent incapables d'arrêter l'agresseur, à cause des menaces qu'il fait peser sur elles. Elles peuvent aussi se sentir démunies si vous refusez de croire leurs révélations. Ce sentiment d'impuissance peut se maintenir en elles et nuire à leur vie d'adulte.

④ Il peut arriver que les victimes se sentent responsables, ou qu'elles aient mauvaise conscience. Si vous déclarez à vos jeunes enfants qu'ils n'ont que ce qu'ils méritent, ou si vous les traitez de « cochons » ou de « débauchés », ils vous croiront et **ils auront honte**. Et cela peut leur rester jusqu'à l'âge adulte.

⑤ Les agressions sexuelles entre frères et sœurs **sont souvent plus dommageables que si elles étaient commises par un étranger**. C'est parce que, pour leur sécurité, les enfants dépendent de leur famille et de leurs parents pendant des années. Il ressort



d'études effectuées sur des agresseurs sexuels adolescents que ceux qui s'en prennent à leurs frères et sœurs commettent des délits plus graves et pendant de plus longues durées comparativement aux autres délinquants du même âge. Ce phénomène s'explique par le fait que les victimes (frères et sœurs) sont d'un accès plus facile, et cela pendant un laps de temps plus long, et que les agresseurs sont protégés par la loi familiale du silence.

Si vous connaissez ou soupçonnez l'existence d'actes d'exploitation sexuelle entre vos enfants, **prenez des mesures**. Si vous n'agissez pas, en pensant que « cela leur passera », vous

ne ferez qu'entretenir le mal et le silence.

Est-il normal qu'une curiosité sexuelle existe entre frères et sœurs ?

Oui. Si votre fille de quatre ans touche le pénis de son petit frère pendant que sa mère est en train de le changer, elle démontre une curiosité qui est normale. Il se peut qu'elle n'ait encore jamais vu de pénis et qu'elle veuille savoir à quoi cela ressemble. Lorsque votre garçon de cinq ans découvre les organes génitaux de sa sœur, il se demande peut-être ce qu'elle a fait de son pénis, si elle l'a perdu ou s'il doit lui en pousser un. Il lui faudra peut-être quelques autres observations et poser des questions pour comprendre que les garçons et les filles ne sont pas faits pareils. En tant que parent, vous pouvez profiter de cette occasion pour donner à vos enfants quelques éléments d'éducation sexuelle adaptés à leur âge.

Si, par contre, votre garçon de 14 ans demande à voir les organes génitaux de sa soeur de cinq ans, il ne manifeste pas une curiosité normale. À cet âge, en principe, il devrait savoir de quoi un sexe féminin a l'air. Il faut donc l'interroger sur son motif. Il se demande peut-être quelle impression cela fait de toucher les organes génitaux d'une femme avec le doigt ou le pénis. Mais satisfaire ainsi sa curiosité avec sa petite soeur tiendrait du délit.

Les enfants de quatre et cinq ans qui baissent leur pantalon pour comparer leurs parties génitales n'agissent probablement que par curiosité. Mais s'il advenait qu'ils persistent dans cette attitude ou que, à mesure que le temps passe, ils se touchent mutuellement le sexe d'une manière répétée, vous devriez y voir de près. Si cela vous semble dépasser la simple curiosité, il existe la possibilité que l'un des enfants ait été victime d'agressions sexuelles et qu'il entre maintenant dans le rôle de l'agresseur.

Il n'est pas bon de penser que tous les jeux sont inoffensifs. Il vaut mieux essayer de comprendre ce qui se cache derrière un comportement. Voici quelques questions que vous pouvez vous poser, ou poser à un professionnel :

- ❶ Est-ce le comportement que vous attendriez d'un enfant de cet âge ?
- ❷ Depuis combien de temps le comportement en question se manifeste-t-il ?
- ❸ Avez-vous l'impression que l'un des enfants joue à contre-cœur ?
- ❹ À quoi le comportement en question vise-t-il ?

Voici quelques exemples de comportements que l'on trouve chez les enfants d'âge préscolaire :

Comportement normal

Se touche le sexe avant de s'endormir.

Cherche à comprendre ce qui différencie les garçons et les filles.

Aime observer les adultes dans la salle de bains.

Joue « au docteur » avec d'autres enfants.

Joue « au papa et à la maman », en alternant les rôles.

Comportement alarmant

Se touche fréquemment le sexe au lieu de jouer.

Insiste après qu'on a répondu d'une manière acceptable à ses questions sur le sexe.

S'obstine à observer les adultes dans la salle de bains.

Oblige d'autres enfants à jouer au docteur.

Imite des actes sexuels.

Si vous ne savez quoi penser d'un comportement donné, adressez-vous à un professionnel (médecin, infirmière ou conseiller d'école, travailleur social, responsable de garderie, psychologue spécialiste des enfants, etc.). Vous pourriez aussi consulter la brochure intitulée *When Children Act Out Sexually: A Guide for Parents and Teachers* (reportez-vous aux suggestions de lectures à la page 15).

Quel rapport y a-t-il entre cette forme d'agression et d'autres formes d'agression ?

Les agressions sexuelles entre frères et soeurs dénotent un abus de pouvoir et d'autorité. Il est fréquent que les enfants qui exploitent sexuellement leurs jeunes frères et soeurs profitent également d'eux sous d'autres formes.

L'acte qui consiste à rabaisser, tourmenter ou humilier continuellement un enfant plus jeune à propos de sa taille, de son sexe ou d'autres traits personnels est appelé **cruauté mentale**. Effrayer de jeunes enfants dans le noir, leur raconter que personne ne les aime ou leur annoncer que des choses terribles vont leur arriver, c'est aussi faire preuve de cruauté mentale.

Pour rassurer leurs parents, les enfants qui s'amuse à frapper, pincer ou étouffer des frères et soeurs plus faibles ou moins âgés déclarent le plus souvent que « ce n'était qu'un jeu » ou « une simple bagarre ». Mais, à partir du moment où l'enfant le plus jeune subit une contrainte, il ne s'agit plus d'un « jeu », mais de **sévices**.

Si vous ne pouvez empêcher vos enfants de se livrer à des **cruautés mentales et physiques** les uns sur les autres, il vous sera probablement encore plus difficile d'éviter les actes **d'agression sexuelle**. Les enfants qu'on laisse maltraiter leurs frères et soeurs sur le plan affectif et physique risquent fort de profiter aussi de leur pouvoir sur le plan sexuel.

Histoire de Frank

En vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, Frank a été accusé d'avoir agressé sexuellement sa jeune soeur Kathy. Son agent de probation a décidé d'appliquer la décision rendue par le tribunal, voulant que Frank suive des séances de counseling.

Frank, âgé de 15 ans, a expliqué au conseiller que ses camarades de classe étaient plus forts et sexuellement plus « doués » que lui, et que l'un d'entre eux l'avait mis au défi de faire l'amour avec une fille. Or, il n'aurait jamais osé parler à une fille, et encore moins sortir avec elle. Il a reconnu avoir eu des relations sexuelles avec sa jeune soeur Kathy un soir qu'il en avait la garde.

Sa mère a alors révélé au conseiller que, à plusieurs reprises, le père de Frank l'avait forcée à faire l'amour en présence de leurs enfants. Elle a aussi raconté qu'il

la battait souvent lorsque le repas n'était pas prêt à l'heure.

Le conseiller lui a recommandé de mettre Frank et Kathy dans un foyer de transition à titre temporaire, en attendant de décider si elle devait rester ou non avec son mari.

Plusieurs facteurs ont conduit Frank à commettre son délit. Son père faisait subir à sa mère des mauvais traitements d'ordre physique, mental et sexuel ; il se comportait aussi en père abusif, sur le plan sexuel et affectif, en contraignant sa mère à avoir des rapports sexuels devant Frank ; et, par son exemple, il amenait Frank à penser qu'il était acceptable pour un père de famille d'utiliser de la force sur ses proches. Pour aggraver le tout, il faisait régner sur la famille une discipline tellement stricte que Frank ne pouvait mener une vie sociale normale avec les autres adolescents. C'est pourquoi, sous la pression de ses camarades, il a essayé d'obtenir les renseignements et l'expérience qui lui manquaient en violentant sa jeune sœur.

Dans le cas des agressions sexuelles entre frères et sœurs, il est très utile que le tribunal ordonne des séances de counseling. Frank a ainsi pu apprendre quelques aptitudes sociales qui lui ont permis de mieux se sentir dans sa peau avec les enfants de son âge, et il a cessé d'imiter le comportement abusif de son père. Il a aussi appris à se sentir responsable de son propre comportement et à se maîtriser. Cette crise familiale a eu d'autres issues heureuses : la mère de Frank a réussi à couper les ponts avec son mari abusif et Kathy a commencé à voir un conseiller en agressions sexuelles. Après l'avoir jugé coupable, le tribunal a condamné le père de Frank à consulter des services de counseling et à modifier sa façon de traiter les femmes et les enfants.

Expliquez à vos enfants que leur corps leur appartient et que tout le monde doit le respecter.

Quels facteurs contribuent aux agressions sexuelles entre frères et sœurs ?

Il n'existe pas qu'une seule cause à ce phénomène, mais plusieurs, dont voici quelques exemples :

❶ **Enfant plus âgé que les autres, généralement un garçon, à qui l'on confie trop de responsabilités.** Dans une famille, il est important que les aînés apprennent à prendre soin de leurs jeunes frères et sœurs. Mais il est tout aussi important qu'ils sachent que ces responsabilités sont limitées. Elles leur donnent le droit de prendre des décisions lorsqu'ils ont la garde d'enfants plus jeunes, mais pas le droit de les régenter, de les accabler ni de les

Si vous
connaissiez ou
soupçonnez
l'existence
d'actes
d'exploitation
sexuelle entre
vos enfants,
prenez des
mesures. Si
vous n'agissez
pas, en pensant
que « cela leur
passera », vous
ne ferez
qu'entretenir
le mal et
le silence.

menacer. En tant que parent, vous devez leur faire voir qu'être responsable ne signifie pas agir selon son bon vouloir. Frank est un bon exemple de garçon aîné qui fait mauvais usage des responsabilités qu'on lui donne.

② **Enfants témoins ou victimes d'agressions sexuelles.** Les enfants sexuellement exploités par des membres de leur famille, par des adultes ou par des enfants plus âgés réagissent parfois en faisant subir le même genre de traitement à des enfants plus jeunes à force de cajoleries, de manipulations ou de contrainte. Les frères et sœurs peuvent ainsi devenir aussi des victimes par contre-coup. Des personnes qui reproduisent de cette façon leur passé d'individus agressés sexuellement, on dit parfois qu'elles sont « sexuellement réactives ». Il est pour vous important de savoir que les enfants victimes d'actes sexuels peuvent devenir des « délinquants sexuels ».

③ **Pornographie facile d'accès.** Les parents qui laissent à la portée de leur progéniture des films ou des magazines pornographiques courent le risque de voir leurs enfants imiter les comportements sexuels des adultes.

④ **Négligence.** Lorsque des enfants sont négligés, sur le plan physique ou affectif, l'idée peut leur venir de se livrer à toutes sortes d'expériences sexuelles, avec l'exemple d'autres enfants ou par eux-mêmes, pour essayer d'en retirer du plaisir. Un tel comportement peut s'expliquer en partie par leur besoin de donner et de recevoir un peu de la chaleur humaine dont ils sont dépourvus dans leur famille.

À première vue, il peut sembler que les relations sexuelles entre frères et sœurs qui commencent de cette façon obéissent à un besoin de curiosité et soient mutuellement consenties. C'est pourtant rarement le cas, à cause des différences de pouvoir qui existent

entre les enfants. Lorsque ce comportement persiste, il peut devenir abusif, surtout si l'un des enfants désire y mettre fin et l'autre non.

5 Absence d'éducation sexuelle. Les enfants à qui l'on ne donne pas une éducation adaptée à leur âge sur leur développement physique et sexuel ont plus tendance à devenir des agresseurs sexuels.

6 Vie sociale insuffisante. À l'instar de Frank, les enfants qu'on ne laisse pas jouer avec leurs camarades et les adolescents à qui on interdit de faire des connaissances, de danser ou de rencontrer leurs amis en dehors de la maison ont une plus grande propension à exploiter sexuellement leurs jeunes frères et sœurs.

7 Dénier de la réalité. Nous avons souvent tendance à penser que notre famille est exempte des problèmes et des tensions qui règnent dans les autres familles. Réagir de cette façon, essayer de minimiser un comportement inhabituel ou faire comme s'il n'existait pas, c'est manifester un « déni de la réalité ». Certains parents peuvent choisir de fermer les yeux sur les incidents survenus parce qu'ils leur rappellent de mauvais souvenirs. Certes, ce genre de réaction ne peut être la cause d'agressions sexuelles entre frères et sœurs, mais elle contribue à les entretenir.

8 Sentiment d'impuissance. Lorsque vous vous sentez impuissant face à vos propres problèmes (stress émotionnel, maladie, chômage, etc.), il peut arriver qu'un incident échappe à votre attention. Dans ce cas, votre famille plus éloignée ou un organisme de services sociaux pourra peut-être vous apporter un soulagement et vous aider à y voir plus clair dans votre famille.

Pourquoi peut-il être difficile de reconnaître les agressions sexuelles entre frères et sœurs dans ma famille ?

Pour les parents, il peut être difficile de reconnaître qu'il existe une situation d'exploitation sexuelle entre leurs enfants. Il y a à cela plusieurs raisons :

1 La victime peut être trop jeune pour se rendre compte de la situation. Elle peut penser que c'est quelque chose qui se fait dans toutes les familles.

2 L'incident peut survenir lorsque l'agresseur se trouve en position de force, par exemple lorsqu'il a la garde de son petit frère ou de sa petite sœur.

3 L'agresseur peut contraindre sa victime au silence en la menaçant de violence physique.

4 La victime s'attribue la faute de l'incident, surtout lorsqu'elle en a retiré du plaisir, ce qui peut expliquer son silence.

5 L'enfant agressé désire peut-être vous parler, mais ne sait pas s'y prendre. Beaucoup d'enfants aussi craignent de causer du souci à leurs parents.

6 Il se peut aussi que vous vous doutiez de quelque chose mais que vous choisissiez de vous fermer les yeux.

Les parents qui ont l'habitude de faire le bilan de la journée avec leurs enfants et de leur demander si tout va bien ont plus de chances de dépister les cas d'agression sexuelle entre frères et soeurs.

Si l'un de mes enfants exploite un de ses frères et soeurs, que dois-je faire ?

Si l'un de vos enfants exploite sexuellement un de ses frères et soeurs, signalez l'incident à l'agence de protection de l'enfance de votre province.

Si l'un de vos enfants exploite sexuellement un de ses frères et soeurs, **signalez l'incident à l'agence de protection de l'enfance de votre province**. La procédure à suivre peut varier d'une province à l'autre, mais cet organisme a pour rôle d'aider la victime comme l'agresseur. **Si l'enfant a 12 ans ou plus**, l'agence de protection de l'enfance doit *impérativement* avertir la police. La police décide alors s'il convient ou non de porter une accusation contre l'enfant. **Si l'enfant est âgé de moins de 12 ans**, aucune accusation d'agression sexuelle ne peut être portée contre lui.

Il peut être difficile d'admettre qu'une situation d'exploitation sexuelle pourrait exister entre vos enfants. Et c'est peut-être encore plus difficile lorsqu'il faut l'avouer à quelqu'un d'autre. Le principal, c'est de se faire aider. Cette aide peut souvent s'obtenir auprès de la famille ou des amis, mais il se peut aussi que vous deviez vous en remettre à des tiers. Il s'agit souvent de professionnels. La découverte de la réalité plonge souvent les parents dans un état de désespoir et de confusion. Vous pouvez ressentir de la déception et vous dire que vous avez échoué dans votre rôle de mère ou de père. Joignez-vous à un groupe d'aide aux parents afin de mieux comprendre la nature de vos sentiments et de mieux les assumer.

Quel que soit l'âge de votre enfant, plusieurs choses peuvent se passer après que vous avez pris contact avec l'agence de protection de l'enfance :

Enfant de moins de 12 ans

Beaucoup de centres de counseling qui s'occupent des victimes d'agressions sexuelles ont aussi des programmes destinés aux auteurs d'agressions de ce type âgés de moins de 12 ans. Souvent, ces enfants font eux-mêmes l'objet d'une exploitation sexuelle. Ils ont besoin d'être conseillés en tant que victimes, mais aussi pour qu'ils modifient leur comportement à l'égard des autres enfants.

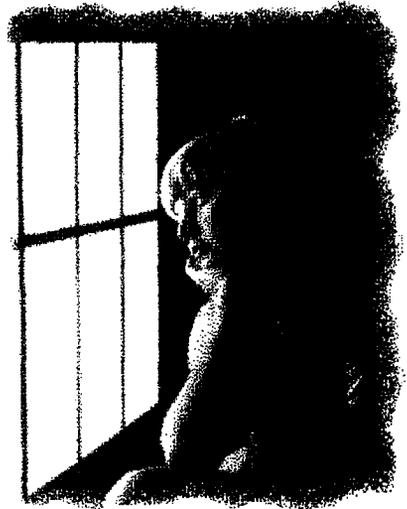
Enfant de 12 ans et plus

Il y a plusieurs avantages à faire intervenir la police et la justice criminelle lorsque l'agresseur est un enfant de plus de 12 ans :

- Cela permet de faire le point sur le sérieux avec lequel notre société considère les agressions sexuelles.
- La victime sait qu'on la croit.
- L'agresseur peut obtenir l'aide nécessaire.
- Le juge peut préparer un plan de traitement pour l'agresseur.

Ce traitement peut prendre plusieurs formes. Une solution consiste à laisser le jeune agresseur **en liberté surveillée**, en l'obligeant à recevoir des services de counseling dans son foyer. Un agent de probation sera alors chargé de veiller à ce que l'ordonnance du juge soit respectée.

Si le délit est suffisamment grave, le jeune agresseur peut être placé pendant un certain temps en **centre de détention**. Ces centres emploient des conseillers et des travailleurs sociaux spécialisés dans le traitement des agresseurs sexuels adolescents. Le traitement peut consister en des réunions de groupe pendant lesquelles l'agresseur réfléchit attentivement à son comportement, et en des services de counseling personnalisés qui l'aident à comprendre ses actes. On peut aussi apprendre à l'agresseur quelques moyens élémentaires de bien vivre en société : comment se faire des amis de son âge, comment prendre rendez-vous avec une jeune fille, comment acquérir un bon comportement sexuel. Le plus important, c'est que les services de counseling obligatoires peuvent empêcher le jeune de persister dans la délinquance à l'âge adulte.



S'il existe dans votre province un programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels, il se peut que les victimes d'agressions sexuelles entre frères et sœurs aient droit à des services de counseling gratuits. Le travailleur social ou l'employé des services d'aide aux victimes qui s'occupe de vous devrait pouvoir vous renseigner. Une fois que vous aurez signalé l'incident, il pourra être important, pour que votre famille s'en remette, que l'agresseur comme les victimes suivent des séances de counseling.

Une fois que vous aurez signalé l'incident, il pourra être important, pour que votre famille s'en remette, que l'agresseur comme les victimes suivent des séances de counseling.

Histoire de Jacques

Jacques, âgé de 12 ans, a senti des pulsions sexuelles monter en lui alors qu'il regardait un film vidéo rock. Il s'est alors demandé quelle impression cela lui ferait de voir sa sœur Carole-Anne, 8 ans, danser nue devant lui. À deux ou trois reprises, comme ses parents étaient sortis pour la soirée, il a réussi à la convaincre de se déshabiller et de danser devant le téléviseur. Il lui a affirmé qu'un jour elle serait une grande danseuse et une rockeuse célèbre. Par la suite, Carole-Anne a pris l'habitude de passer et repasser devant le téléviseur juste pour attirer son attention. Un jour que Jacques se plaignait d'être gêné par Carole-Anne, cette dernière a raconté à sa mère ce que Jacques lui avait demandé de faire. Sa mère s'est rendue à l'évidence que Jacques avait eu un comportement abusif.

Comment puis-je intervenir pour mettre fin aux agressions sexuelles entre frères et sœurs ?

❶ Rappelez-vous que, lorsque vous prenez connaissance d'un comportement abusif, **vous devez le signaler à l'agence de protection de l'enfance.**

❷ Si vous avez besoin d'aide, vous aurez peut-être intérêt à **voir un conseiller ou à prendre contact avec un groupe d'aide aux parents.**

❸ Essayez de trouver une occasion et un endroit pour **discuter** avec vos enfants dans le calme. Ce pourra être dans la salle de séjour ou autour de la table de la cuisine. Cela dépend de l'endroit où vos conversations familiales se tiennent habituellement.

❹ **Demandez** aux enfants concernés **quels sentiments** ce

comportement fait naître en eux. Demandez à l'enfant délinquant comment, d'après lui ou elle, se sent la victime. Exemple : « D'après toi, Jacques, qu'a pu penser Carole-Anne pendant qu'elle faisait ce que tu lui demandais ? »

5 Énoncez le problème, puis parlez-en. Exemple : « Carole-Anne dansait nue devant le poste de télévision parce qu'elle croyait qu'elle devait faire tout ce que tu lui demandais. »

6 Entendez-vous sur les mesures à prendre. Dans le cas de Carole-Anne et de Jacques, celui-ci a décidé de ne plus forcer Carole-Anne à faire ce qui ne lui plaisait pas, et de respecter l'intimité de sa soeur. Quant à Carole-Anne, elle s'est engagée à signaler tout nouvel abus de pouvoir éventuel à sa mère. Les deux enfants ont convenu de faire intervenir l'un de leurs parents s'ils ne pouvaient pas remédier à la situation par eux-mêmes.

7 Vérifiez régulièrement si les engagements pris des deux côtés sont tenus.

8 Profitez de ce genre d'occasion **pour réfléchir à certains des problèmes sous-jacents et pour en discuter.** Comment réagir, par exemple, face à l'intérêt de Jacques pour les films vidéo rock à connotation sexuelle, ou face à son excès d'autorité ? Comment réagir quand on s'aperçoit que Carole-Anne est prête à faire tout ce que lui demande son frère, qu'elle aime les flatteries, qu'elle a besoin d'attention ? Ce sont des problèmes auxquels beaucoup de familles sont confrontées quotidiennement. La façon dont elles y répondent a une grande incidence sur leur aptitude à prévenir les agressions sexuelles et à y mettre fin.

Comment prévenir les agressions sexuelles entre frères et soeurs dans ma famille ?

La meilleure façon de prévenir les agressions sexuelles entre frères et soeurs est de prêter attention à vos enfants :

1 Prévoyez chaque jour un moment pour permettre à vos enfants de vous raconter ce qu'ils ont fait ou les sentiments qu'ils ont éprouvés pendant la journée. Ce pourra être après le retour de l'école ou avant le coucher.

2 Assurez-vous que la personne qui a la garde des enfants s'en occupe bien, que cette personne soit un membre de la famille ou non. Au petit déjeuner, vous pouvez poser à vos enfants des questions précises sur la soirée précédente. Ont-ils regardé, par exemple, leur émission de télévision préférée ? Ont-ils joué à des jeux vidéo ? Se sont-ils bien entendus avec leur gardien ou leur gardienne ? Cette personne s'est-elle montrée gentille ? Aimeraient-ils qu'elle s'occupe encore d'eux ?

③ Soyez disposé à parler de sexualité. Regardez en famille des films d'éducation sexuelle et lisez avec vos enfants des livres sur le sujet. Essayez de trouver à la bibliothèque des documents éducatifs adaptés à l'âge de votre enfant.

④ Demandez que, dans l'école de vos enfants, on passe des films et on donne des cours sur la prévention des agressions sexuelles. La plupart des écoles le font, mais cela ne coûte rien de vous renseigner. Le message transmis est habituellement le suivant : « Si quelqu'un te fait faire quelque chose qui ne te semble pas normal, parles-en à un adulte de confiance. »



⑤ Sachez à quel endroit vos enfants jouent, et avec qui. Redoublez de prudence s'ils fréquentent des enfants portés sur les jeux à connotation sexuelle.

⑥ Expliquez à vos enfants que leur corps leur appartient et que *tout le monde* doit le respecter.

⑦ Surveillez les scènes de violence à la télévision. Les films et les émissions qui établissent un lien entre le sexe et la violence transmettent aux enfants un message dangereux. Des chercheurs ont constaté que ce genre de message a un effet très négatif sur les enfants.

⑧ Encouragez les attitudes et les comportements non sexistes. Répartissez, par exemple, le pouvoir, les responsabilités et les privilèges de façon égale entre les garçons et les filles ; soyez juste dans l'attribution des tâches ménagères, et découragez les plaisanteries et les moqueries à caractère sexiste.

⑨ Croyez ce que les enfants racontent. Il est rare qu'ils inventent des histoires d'agressions sexuelles pour faire du tort à un frère ou une sœur.

Est-ce que notre famille s'en remettra ?

OUI ! Même si la situation dure depuis longtemps, vos enfants pourront reprendre le dessus. Ils auront besoin d'amour et de compréhension, et il faudra les aider à y voir plus clair dans leurs pensées et leurs sentiments. Ils finiront par se sentir de nouveau comme des enfants normaux.

Toutes les familles connaissent des moments troublés lorsqu'un ou plusieurs de leurs membres ont des problèmes. Tout dépend de votre capacité de faire face aux problèmes. Sachez communiquer avec votre entourage et lui apporter votre soutien pour créer dans votre famille un regain de confiance.

Oui! Même si la situation dure depuis longtemps, vos enfants pourront reprendre le dessus.

Suggestions de lectures

Wiehe, Vernon. *Sibling Abuse*. Toronto: Lexington Books, 1990.

O'Brien, Michael. *Characteristics of Male Adolescent Sibling Incest Offenders: Preliminary Findings*. Brandon, Vermont: Safer Society Press, 1993.

Cunningham, Carolyn et Kee MacFarlane. *When Children Molest Children: Group Treatment Strategies for Young Sexual Abusers*. Brandon, Vermont: Safer Society Press, 1991.

Bank, Stephen et Michael Kahn. *The Sibling Bond*. United States: Basic Books, 1982.

Justice, Blair et Rita. *The Broken Taboo*. New York: Human Sciences Press, 1979.

Harper, James et Margaret Hoopes. *Uncovering Shame*. New York: Norton, 1990.

Napier-Hemy, John. *When Children Act Out Sexually: A Guide for Parents and Teachers*. Vancouver: Family Services of Greater Vancouver, 1991.

Ce fascicule fait partie de la série II des cinq livrets d'information sur la violence sexuelle :

Les filles victimes de violence sexuelle

Guide à l'intention des très jeunes filles (Cat. # H72-21/101-1994)

Les hommes victimes de violence sexuelle dans l'enfance

Guide à l'intention des survivants adultes (Cat. # H72-21/102-1994)

Lorsque votre conjoint ou conjointe a été victime de violence sexuelle

Guide à l'intention des conjoints (Cat. # H72-21/103-1994)

Les adolescentes victimes de violence sexuelle

Guide à l'intention des adolescents (Cat. # H72-21/104-1994)

Les agressions sexuelles entre frères et sœurs

Guide à l'intention des parents (Cat. # H72-21/105-1994)

La série I des livrets d'information sur la violence sexuelle comprend les fascicules suivants :

Violence sexuelle – Que se passe-t-il lorsque tu en parles ?

Guide à l'intention des enfants (Cat. # H72-21-67-1991)

Les adolescents aux prises avec la violence sexuelle

Guide à l'intention des adolescents (Cat. # H72-21-68-1991)

Les jeunes garçons victimes de violence sexuelle

Guide à l'intention des jeunes garçons (Cat. # H72-21-69-1991)

Counseling en matière de violence sexuelle

Guide à l'intention des enfants et des parents (Cat. # H72-21-70-1991)

Les enfants sexuellement agressifs

Guide pour parents et enseignants (Cat. # H72-21-71-1991)

Les livrets sont disponibles au :

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Santé Canada

Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Division des questions relatives à la santé

Indice de l'adresse: 1918C2

18^{ième} étage, Édifice Jeanne-Mance, Pré tunney

Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Tél: (613) 957-2938 ou 1-800-267-1291

Télécopieur: (613) 941-8930

Téléimprimeur: (613) 941-7285 ou 1-888-267-1233

ATS: (613) 952-6396 ou 1-800-561-5643

Page de départ Internet: <http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn>